

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, M. JAUD de LA JOUSSELINIÈRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD , M. ELIAS, M. MOINET, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

M. RENAUD à Mme QUERAL, M. ROUX à Mme GIROTTI

### **Etaient excusées:**

Mme BUETAS, Mme HAMMERER

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 27

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 2 – FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS ET ÉLECTIONS DE LEURS MEMBRES

### Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

#### Sujet qui ne donne pas lieu à un vote

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de créer les commissions et de désigner les membres siégeant en leur sein.

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Chaque commission est présidée de droit par le Maire. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

La composition de chacune des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

En conséquence, il vous est proposé de créer 8 commissions dont les membres sont élus à la représentation proportionnelle, en fonction du résultat des dernières élections

municipales :

- Commission n° 1: Tourisme / UNESCO – Réseau Vauban / Jumelages / Culture / Associations culturelles et diverses / Animations patrimoniales / Fêtes et cérémonies (7 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité)
- Commission n° 2: Santé (4 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité)
- Commission n° 3: Education-Restauration / Sport / Associations sportives / Jeunesse / Gestion de salles (7 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité)
- Commission n° 4: Activités commerciales / Démocratie citoyenne (6 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité)
- Commission n° 5: Urbanisme / Patrimoine / Habitat (développement – construction) / Aménagement public de proximité / Sécurité et ordre public (6 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité)
- Commission n° 6: Développement économique / Vie maritime / Environnement (5 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité)
- Commission n° 7: Solidarité / Habitat (logement) / Administration générale / Associations solidaires (5 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité).
- Commission n° 8: Finances (6 élus de la majorité et 1 élu de chaque liste de la minorité).

Sont désignés :

Commission n°1: Tourisme / UNESCO – Réseau Vauban / Jumelages / Culture / Associations culturelles et diverses / Animations patrimoniales / Fêtes et cérémonies		
Audrey BROWN	Jonathan GRAS	Léa BUETAS
Nadine QUERAL	Michel KERCKHOVE	Aurore VERAU LEROY
Maxim LUGAND	Virginie GIROTTI	Bernard MOINET

Commission n°2: Santé		
Michel KERCKHOVE	Marie ORLOWSKI	Véronique HAMMERER
Béatrice HARDY	Virginie GIROTTI	Bernard MOINET

Commission n°3: Education-Restauration / Sport / Associations sportives / Jeunesse / Gestion de salles		
Nadine QUERAL	Marie-Noëlle GELAY	Damien RENAUD
Jonathan GRAS	Audrey BROWN	Michel KERCKHOVE
Sophie ODIN	Camille MOINET	Mickaël ROUX

Commission n°4: Activités commerciales / Démocratie citoyenne		
Laurent BROQUAIRE	Sophie ODIN	Audrey BROWN
Véronique HAMMERER	Maxim LUGAND	Estelle SUHUBIETTE
Stéphane ELIAS	Camille MOINET	

Commission n°5: Urbanisme / Patrimoine / Habitat (développement – construction) / Aménagement public de proximité / Sécurité et ordre public		
Maryse BABUS	Aurore VERAU LEROY	Alain GRELLIER
Léa BUETAS	Sophie ODIN	Estelle SUHUBIETTE
Fabrice SABOURAUD	Bruno PROVOT	

Commission n°6 : Développement économique / Vie maritime / Environnement		
Philippe JAUD de LA JOUSSELINIERE	Laurent BROQUAIRE	Sophie ODIN
Pascal CHAMPION	Marie ORLOWSKI	Stéphane ELIAS
Bruno PROVOT		

Commission n°7 : Solidarité / Habitat (logement) / Administration générale / Associations solidaires		
Véronique HAMMERER	Léa BUETAS	Michel KERCKHOVE
Marie ORLOWSKI	Béatrice HARDY	Virginie GIROTTI
Camille MOINET		

Commission n°8 : Finances		
Paul-Henry NERBUSSON	Audrey BROWN	Maryse BABUS
Philippe JAUD de LA JOUSSELINIERE	Alain GRELLIER	François QUEGUINER
Fabrice SABOURAUD	Bernard MOINET	

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le secrétaire de séance  
Madame Marie ORLOWSKI

Maire  
Monsieur Eric JAPIOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 20/04/26  
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-  
20260416-79073-DE-1-1